

- [Demande d'inscription administrative en 1 re ann e de doctorat](#)

- ↪ **Date limite de d p t des dossiers de candidature le 1 r octobre 2021**

- ↪ **Cl ture des inscriptions administratives : 29 octobre 2021**

[Les inscriptions administratives](#) en 1 re ann e se font [par correspondance](#) aupr s de votre gestionnaire du **P le doctoral**, apr s acceptation de votre ** cole doctorale** :

[Ecoles doctorales : ALL, ELICC, 3M](#)

Brigitte BROU-MALLET, t l. 02.41.96.22.57 - brigitte.brou-mallet@univ-angers.fr (sauf le mercredi apr s-midi)

[Ecole doctorale : SPI](#)

Karine COUTURIER, 02.41.96.23.33 karine.couturier@univ-angers.fr (sauf le vendredi apr s-midi)

[Ecoles doctorales : SML, STT](#)

Manuel FERRER, t l. 02.41.96.23.98 – manuel.ferrer@univ-angers.fr (sauf le vendredi apr s-midi)

[Ecoles doctorales : BS, DSP, EDGE, EGAAL, MathSTIC](#)

En cours de recrutement , 02.41.96.22.54

P le doctoral | Pr sidence de l'Universit 
40, rue de Rennes - BP 73532 - 49035 ANGERS Cedex 01
cda@univ-angers.fr

- [R inscription en Doctorat](#)

- R inscription en 2 me et 3 me ann e**

La r inscription en 2 me ou 3 me ann e de th se est soumise   l'avis du Comit  de Suivi Individuel (CSI). Pour les d lais et documents, consulter le site de votre [ cole doctorale](#). Apr s r ception de votre CSI et validation, vous recevrez par mail la proc dure permettant votre r inscription en th se via le GUICHET NUMERIQUE ETUDIANT **du 5 juillet au 30 septembre 2021**.

Nota : Fermeture de l'application du 22.07.2021 au 22.08.2021

- R inscription en ann e suppl mentaire (au-del  de la 3 me ann e pour les temps complets)**

- ↪ **[Si vous soutenez votre th se avant le 31 d cembre 2021](#)**

- Il n'est pas n cessaire de proc der   votre r inscription administrative pour l'ann e universitaire 2021-2022.

- Pour tout renseignement : soutenance@contact.univ-angers.fr

- ↪ **[Si vous ne soutenez pas votre th se avant le 31 d cembre 2021](#)**

- Vous devez d poser au P le doctoral l'avis de votre CSI. Si vous  tes   temps complet, au-del  de la 3 me ann e, [une demande de d lai suppl mentaire](#) est   adresser au P le doctoral. Votre dossier devra  tre communiqu  au P le doctoral dans les d lais impartis par votre  cole doctorale.

- Apr s r ception de votre CSI et validation de votre demande de d lai suppl mentaire, vous recevrez par mail la proc dure permettant votre r inscription en th se via le GUICHET NUMERIQUE ETUDIANT **du 5 juillet au 30 septembre 2021**.

- Nota : Fermeture de l'application du 22.07.2021 au 22.08.2021*

Pour toute autre demande, contactez votre gestionnaire du P le doctoral.